

Le Nashi

Bulletin d'échange d'informations sur le Potager du roi
Numéro 12 - Septembre 2006

Septembre 2006, arrivée d'un nouveau directeur, M. Bernard Welcomme, et d'une nouvelle promo d'élèves à l'ENSP, passage de nombreux étudiants étrangers pour la manifestation ELASA. Le Potager, lui, reste en place, théâtre de découvertes pour les élèves comme en témoignent les carnets de jardinage, objet d'expériences nouvelles de gestion des mauvaises herbes, et lieu où peuvent être utilisées les avancées récentes en matière de redécouverte de variétés anciennes – fruits ou légumes.

Venez le retrouver lors des journées « Versailles et les Saveurs du Potager du roi », les 7 et 8 octobre prochains.

Les carnets de jardinage

Après une longue expérience du jardinage étudiant dans les parcelles du Potager du roi, le département des arts plastiques, associé à celui d'écologie, a proposé à la nouvelle promotion 2005-2009 que chaque jardinier entame un journal de parcelle. Témoin des heures passées à concevoir, bêcher, planter, semer, désherber, il reflète aussi les doutes, les découvertes et les joies de ce jardinage. Claire Guezengar, enseignante au département d'arts plastiques, accompagne cet exercice et encourage chacun à s'exprimer de manière très libre, à utiliser textes, poèmes ou aphorismes, mais aussi photos, croquis, collages, afin que tous puissent se retourner sur leur propre pratique du jardinage, observer celle des autres, prendre vraiment possession de l'espace offert et saisir cette occasion de questionner leur rapport au temps, à l'espace.



© Fabien David

Le journal des parcelles d'étudiants, par Claire Guezenguar

Le journal des parcelles est à la fois réservoir et laboratoire.

Le journal des parcelles est un espace d'expérimentations et d'observations.

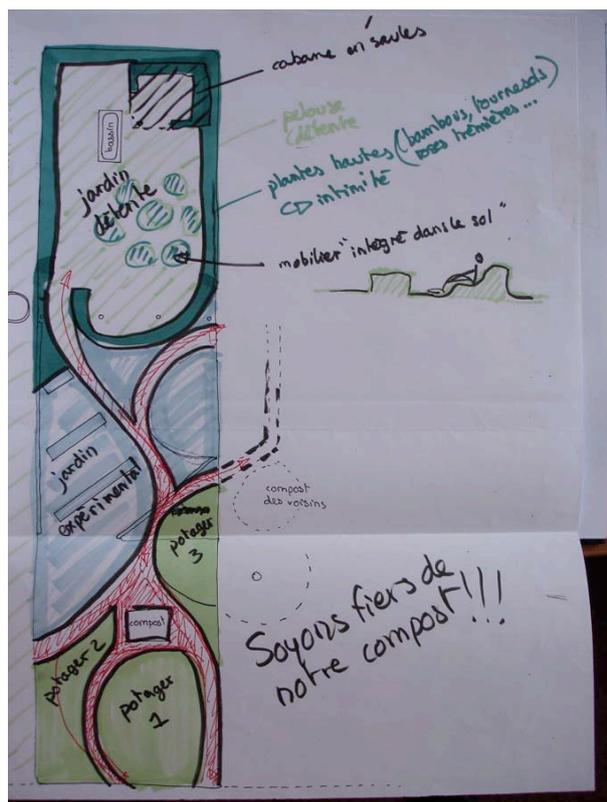
Le journal des parcelles s'inscrit dans la durée.

Le journal est à la fois est un lieu de projection et un espace documentaire.

Le journal des parcelles articule archives et projets.

Le journal des parcelles est le lieu de la singularité.

Le journal des parcelles est destiné à être consulté demain, le mois prochain, et dans 10, 20, 30 ans...



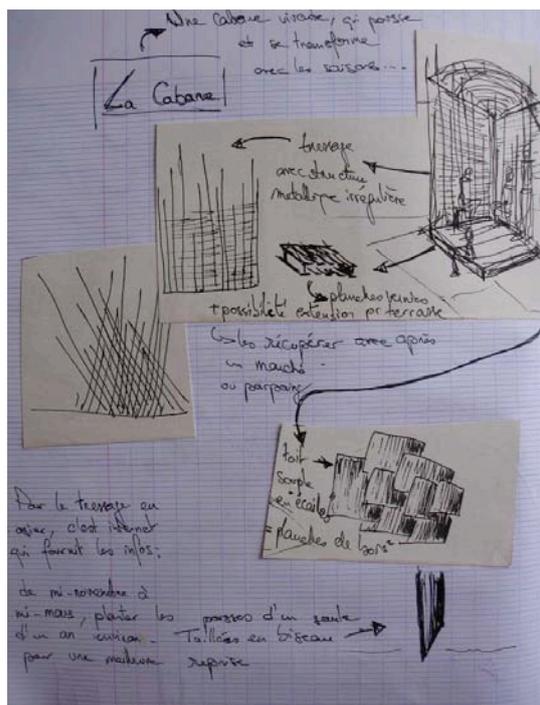
© Tania Aubourg



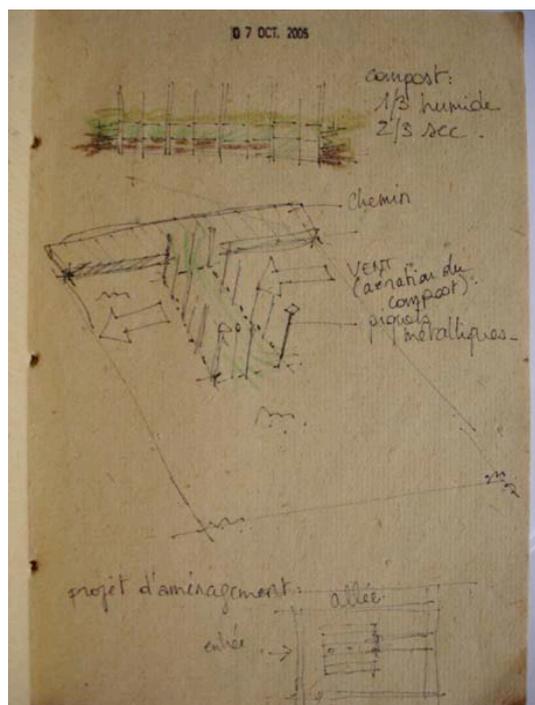
© Bulle Chauillac



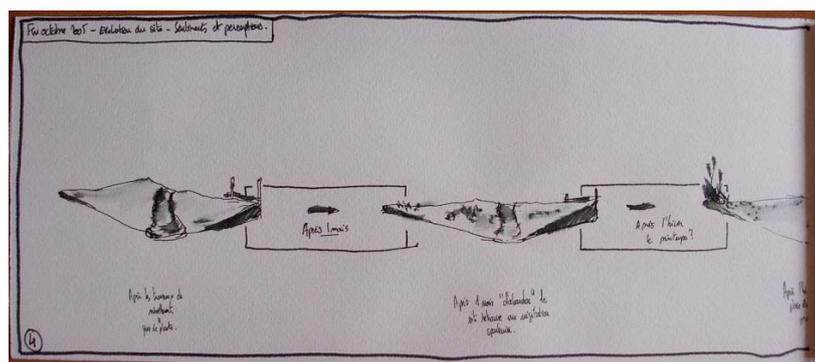
© DR



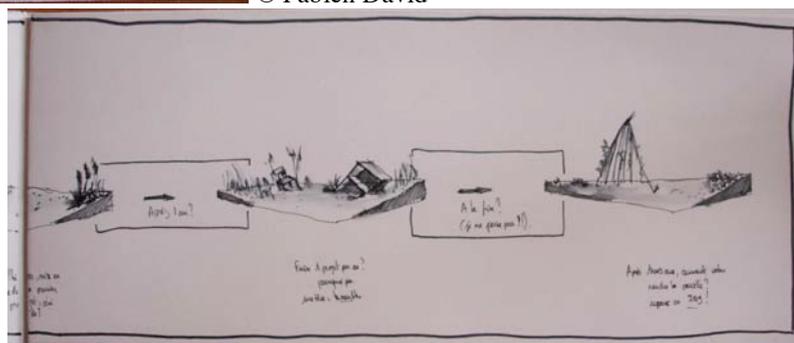
© Evelyne Henriot



© Ingrid Saumur



© Fabien David



L'évolution d'une parcelle

Adventices et traitements,

par François Moulin, responsable des cultures fruitières

Dans le cadre de la réduction générale de l'emploi de pesticides, à la demande tant des visiteurs que des autorités de tutelle, il a été décidé au printemps 2006, de ne plus utiliser d'herbicide sur l'ensemble du jardin sauf exceptions strictement encadrées.

On imagine la pollution du site du Potager depuis le début de l'existence des herbicides jusqu'à nos jours. La prise de conscience de tous les publics sur cette question des traitements est réelle, y compris chez les jardiniers.

2006 sera donc une année test de première mise en œuvre, d'observation et de concertation, chacun pouvant apporter sa pierre à l'édifice. Diverses alternatives ont été ou seront mises en place prochainement : engazonnements, entretien et gestion du spontané et paillages divers. L'installation d'une couverture sol a demandé un gros investissement, à la fois financier et en temps. Pour le seul jardin Lelieur, ce sont 600 m de paillage qui ont été installés, pour un coût d'environ 2000 euros et demandant 200 h de main d'œuvre. Ce produit présente de nombreux avantages : il maintient l'humidité, favorise la vie microbienne du sol, limite l'envahissement des mauvaises herbes. Il est entièrement biodégradable, avec une composition de 70 % jute et 30 % bois. En revanche il favorise un enracinement plus superficiel des arbres, et son coût est élevé, pour une durée de vie estimée à trois ans.

Il n'y a pas de solutions miracle, passer des techniques de désherbage professionnelles telles qu'elles se pratiquent en exploitation horticole à zéro herbicide est inconcevable. C'est pourquoi il y aura sur le verger des applications localisées envers des adventices résistantes telles que chiendent, liserons, renouée des oiseaux, armoise *etc...*, quand leur présence trop importante ne sera pas supportable.

En résumé, reste à définir l'état de présentation du jardin en général et du verger en particulier que nous voulons pour l'avenir.

Nous vous donnerons dans les prochains numéros les premières évaluations sur ce changement important pour le Potager, ainsi que d'autres points de vue sur ce nouveau mode de gestion des herbicides.

La sombre histoire du 'Pêcher à fleur frisée',

par Antoine Jacobsohn

Antoine Poiteau écrit en 1846 dans sa *Pomologie française. Recueil des plus beaux Fruits cultivés en France* ces lignes sur le 'Pêcher à fleur frisée'.

« J'ai rencontré ce singulier pêcher, pour la première fois, au printemps de l'année 1810, dans le Potager du roi à Versailles. Il n'y en avait qu'un seul individu planté en espalier le long d'un mur au levant, et qui paraissait âgé de 12 à 15 ans. On n'a pu me donner aucun renseignement sur son origine, ni me dire de quelle pépinière on l'avait tiré, la révolution ayant forcé les anciens jardiniers à se disperser, et le potager ayant été même long-temps sans chef. Je n'ai pas même pu savoir si quelque

amateur était venu le visiter, et si on en avait demandé des greffes. Néanmoins, j'ai profité de sa floraison pour en dessiner un rameau, et au temps de la maturité des pêches j'y suis retourné pour compléter mon dessin. En 1816, je quittai le jardin de Fontainebleau pour aller diriger les pépinières royales de Versailles, sous l'administration de M. le comte Lelieur de Ville-sur-Arce. On n'avait jusque-là élevé que des arbres forestiers et d'agrément dans les pépinières royales ; alors on jugea convenable d'y élever aussi des arbres fruitiers ; des sujets furent plantés en conséquence ; des amendes furent semées, et l'époque d'écussonner étant arrivée,

j'allai au Potager prendre des rameaux du Pêcher à fleur frisée et leur donnai la plus belle place parmi les greffes, car j'affectionnais singulièrement ce Pêcher, que j'aurais voulu tirer de l'obscurité où je l'avais trouvé. À la fin de 1817, la destinée m'a fait retourner en Amérique pour prendre la direction des cultures aux habitations royales de la Guiane. A mon retour, le Pêcher à fleur frisée du Potager de Versailles était mort dans son obscurité ; le premier garçon, qui l'avait greffé aux pépinières royales, était allé à Compiègne occuper une autre place ; personne n'a pu me dire si on avait continué de greffer mon Pêcher de prédilection, et depuis ce temps je ne l'ai revu nulle part. Il est bien à craindre qu'il ne soit perdu.



Quoi qu'il en soit de ce Pêcher, ses fleurs ne ressemblaient à aucune autre fleur de Pêcher ; on voit seulement qu'elles appartenait à la section des grandes fleurs, et ce caractère, joint à celui des glandes et du fruit, prouve qu'il constituait une variété de la pêche Grosse mignonne, déjà si fertiles en variétés. Son fruit avait la grosseur, la couleur et les qualités de la Grosse mignonne, et sa maturité arrivait dans la dernière quinzaine d'août ».

Nous reviendrons dans un futur numéro sur l'histoire du Potager du roi sous la Révolution.

De la biodiversité

Manuel Pluinage a souhaité retransmettre ici une réaction publiée sur le site de Tela Botanica, « le réseau de la botanique francophone », par Michel Chauvet, d'Agropolis Museum, à une pétition initiée par Kokopelli quant à la biodiversité. Pour M. Pluinage, elle résume parfaitement la position que nous tentons de défendre officiellement depuis plusieurs années au sein du Potager du roi.

« Je souhaite apporter quelques éléments de réflexion par rapport à la pétition initiée par Kokopelli. [...] C'est une litote de dire qu'elle est naïve. J'en commenterai quelques extraits :

"Cet héritage court aujourd'hui le risque d'être confisqué par une infime minorité." Il est vrai que les firmes semencières cherchent de plus en plus à protéger leurs obtentions, et à élargir leurs parts de marché. Mais cela ne concerne que les cultivars commerciaux, et pas les centaines de milliers d'entrées dans les banques de gènes, qui sont en principe librement accessibles (et il faut se battre pour qu'elles le restent) et souffrent plutôt d'un manque d'intérêt tant des pouvoirs publics que des semenciers ! De plus, seul un petit nombre d'espèces végétales est concerné, celles qui font l'objet d'un marché mondial solvable. Pour les milliers d'espèces cultivées locales ou orphelines de par le monde, la situation est exactement l'inverse. Pour ce qui me concerne, je souhaiterais précisément que des firmes semencières (et la recherche publique) s'y intéressent, car si ces espèces ne font pas l'objet d'un peu

d'amélioration, elles vont accumuler un tel retard en termes de productivité par rapport aux "grandes" espèces qu'elles risquent de disparaître.

"La semence industrielle est malade"

C'est une affirmation purement idéologique. Les cultivars modernes présentent parfois des problèmes non pas parce qu'ils sont "malades" ou "affaiblis" ou dégénérés", mais parce qu'ils sont très homogènes et cultivés en masses sur de grandes surfaces. C'est un problème bien connu, pour lequel il y a plusieurs solutions possibles, et auquel on devrait porter plus d'attention. Mais les cultivars locaux ou anciens n sont pas par essence rustiques ou résistants. Il arrive qu'une maladie handicape sérieusement la production de plantes tout à fait traditionnelles, au point que les historiens concluent que la disparition d'une plante (voire d'une civilisation...) puisse être la conséquence d'une maladie qui l'attaque. C'est une des hypothèses pour le maïs et la civilisation maya. Par ailleurs, il faut s'entendre sur le terme "semence industrielle".

Pour Kokopelli, il s'agit implicitement des semences de tout cultivar issu de la sélection moderne, tant privée que publique. Il faut quand même rappeler que l'amélioration des plantes raisonnée a deux siècles d'existence, et qu'il existe des dizaines et des dizaines de sociétés semencières rien qu'en France. Les savoir-faire de ces sociétés (dont l'origine vient souvent d'agriculteurs qui se sont spécialisés dans la production de semences) représentent aussi un patrimoine, qui mérite le respect. Pour moi, il faut plutôt veiller à maintenir des conditions de marché qui laissent une place à ces PME par rapport aux multinationales, et promouvoir l'émergence de PME semencières dans les pays du Sud.

"La semence est un bien commun à tous les peuples"

Si c'est un bien commun, il l'est aussi pour les firmes semencières. Or les mêmes courants d'opinion luttent contre la "piraterie" des firmes qui se contentent de protéger et de commercialiser des cultivars sans avoir fait un véritable travail de sélection. Il faut savoir. Et pour commencer, il faudrait distinguer les ressources brutes (les ressources génétiques) et les produits finis (les cultivars commerciaux).

"Je demande que la loi AFFIRME le droit inaliénable de toute personne de cultiver, semer, multiplier, acheter, échanger, offrir, céder, transmettre, tout végétal (graine, bouture, plant, tubercule, etc.) sans restriction légale d'aucune sorte."

Autrement dit, on demande que la loi affirme qu'il n'y a pas de loi. Je remarque par ailleurs que le site d'univers-nature, juste après la pétition "libérons les semences", appelle à une "application stricte de la loi" pour les loisir motorisés dans les espaces naturels. Autrement dit, on veut limiter la "liberté" des pratiquants de moto verte ou autres. Donc liberté absolue pour soi-même, et réglementation stricte pour les autres ?

Quant à la réglementation des semences, il faut savoir que l'attitude de Kokopelli est loin de faire l'unanimité parmi les amateurs et les représentants de l'agriculture biologique. Baumaux n'est pas une multinationale, mais une firme spécialisée dans la vente de "légumes curieux" pour les jardiniers amateurs, qui a choisi de suivre la réglementation. Kokopelli vise le même créneau, ce qui crée une distorsion de concurrence, d'où le procès. D'autres firmes spécialisées dans les semences bio cherchent aussi de façon pragmatique à s'insérer dans le secteur "réglementé". Ce n'est pas facile, mais il y a des pistes à creuser, ce que fait d'ailleurs le réseau "Semences paysannes". Par exemple, la France se distingue en ayant créé une liste spéciale de "variétés d'amateurs" pour les légumes. Il serait bon que les autres pays de l'Union européenne fassent de même, ce qui allégerait d'autant le poids des 300 euros demandés pour le contrôle desdites variétés, car leur reconnaissance vaudrait pour toute l'UE. Par contre, la France n'a pas transcrit en droit national la directive européenne instituant des

"variétés de conservation", et ce concept n'est de toute façon nulle part clarifié et mis en œuvre.

En conclusion, Kokopelli a choisi de se placer dans une opposition radicale à toute réglementation, qui non seulement empêche tout dialogue et tout compromis, mais lui permet de se poser en martyr de la cause. Il a aussi choisi de faire ça tout seul, alors que de nombreux groupes s'efforcent de faire évoluer la situation, mais en s'appuyant sur les outils offerts précisément par la réglementation (comme les IGP, AOC...). Non seulement Kokopelli n'a pas le monopole de la défense de la biodiversité agricole, mais il a notablement contribué à crispier les attitudes et à freiner l'élaboration de compromis entre les intérêts des divers acteurs sociaux, ce qui est la seule bonne solution dans une société complexe comme la nôtre.

Michel Chauvet

Michel Chauvet est ingénieur agronome, en poste à l'INRA détaché comme chargé de mission muséographie au sein d'Agropolis Muséum à Montpellier. C'est un spécialiste reconnu de l'histoire des plantes cultivées.

le lien pour la pétition : <http://www.univers-nature.com/signez/?code=cat>

le lien pour les explications sur la pétition : <http://www.univers-nature.com/actions/petitions.html>

Tela Botanica www.tela-botanica.org

Rendez-vous en octobre pour « Versailles et les Saveurs du Potager du roi »

Avis aux experts, aux gourmands, aux amateurs de saveurs subtiles et méconnues ! Le Potager du roi et la Ville de Versailles s'associent afin de proposer une nouvelle manifestation qui se déroulera chaque année le 2^e week-end d'octobre, en prélude à la semaine du goût. Elle prend le relais du week-end des Saveurs traditionnellement organisé par le Potager et de la fête des plantes d'automne que la Ville organisait.

Il aura lieu cette année **les samedi 7 et dimanche 8 octobre.**

Le parvis de la cathédrale Saint-Louis accueillera des producteurs de qualité autour du monde végétal pour des dégustations ventes, mais aussi des ateliers et spectacles. L'accès du public sera libre. Tout à côté, le Potager offrira des dégustations, la présentation de collections, des visites guidées et des spectacles. Son accès sera payant, avec un tarif préférentiel cependant.

Nous vous attendons !



Journal rassemblé et composé par Stéphanie de Courtois. Merci de contacter s.decourtois@versailles.ecole-paysage pour toute contribution. Retrouvez les précédents numéros sur le site de l'ENSP www.ecole-paysage.fr